

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 février 2026 - COMPTE-RENDU

Le mardi 10 février 2026, le Conseil syndical s'est réuni à Chazey-sur-Ain. 57 délégués étaient présents dont 50 votants.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> <i>Patrick MEANT, Maire de Balan</i> <i>Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles</i> <i>Pierre-Yves GERARD, représentant de Dagneux</i> <i>Philippe BELAIR, représentant de Montluel</i> <i>Franck GENILLON, représentant de Montluel</i> <i>Clément BOYER, représentant de Nièvroz</i> <i>Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> <i>Joël AUBERNON, représentant de Beynost</i> <i>Jean-Pierre GAITET, Maire de Miribel</i> <i>Christine FRANCOIS, Maire de Neyron</i> <i>Pierre GOUBET, Maire de Saint-Maurice-de-Beynost</i> <i>Valérie POMMAZ, Maire de Thil</i> <i>Xavier DELOCHE, Maire de Tramoyes</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> <i>Joëlle MARJON, Représentante de Cerdon</i> <i>Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-Montagne</i> <i>Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain</i> <i>Jean-Noël POUPLIER, représentant de Poncin</i> <i>Vincent BOURDEAUDUCQ, Maire de Pont d'Ain</i> <i>Eric TEYSSIER, représentant de Priay</i> <i>Cyrille DUMOULIN, représentant de Saint-Alban</i> <i>Christian BATAILLY, Maire de Saint-Jean-le-Vieux</i> <i>Jean-Michel BOULMÉ, Maire de Serrières-sur-Ain</i></p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> <i>Philippe DEYGOUT, Maire de l'Abergement-de-Varey</i> <i>Laurent ROBERT, représentant de l'Abergement-de-Varey</i> <i>Christian de BOISSIEU, représentant d'Ambérieu-en-Bugey</i> <i>Vincent MANCUSO, Maire d'Ambronay</i> <i>Gabriel FOURNIER, représentant d'Ambronay</i> <i>Lionel MANOS, Maire d'Arandas</i> <i>Céline AGUERSIF, représentante de Bénonces</i> <i>Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant</i> <i>Patrice FREY, représentant de Bourg-Saint-Christophe</i></p>	<p><i>Serge MERLE, représentant de Briord</i> <i>Denis SOUCHON, représentant de Charnoz-sur-Ain</i> <i>Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard</i> <i>Claire ANDRÉ, Maire de Chazey-sur-Ain</i> <i>Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres</i> <i>Roelof VERHAGE, représentant de Douvres</i> <i>Valérie PERRACHON, Maire de Faramans</i> <i>Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu</i> <i>Emmanuel GINET, Maire de Lhuis</i> <i>Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes</i> <i>Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz</i> <i>Jean-Luc VIBERT, représentant de Pérouges</i> <i>Gilberto GRECO, représentant de Pérouges</i> <i>Jocelyne LABARRIERE, Représentante de St-Eloi</i> <i>Alain TÊTU, représentant de Sault-Brénaz</i> <i>Véronique CORNA, représentant de Sault-Brénaz</i> <i>Guy CAGNIN, représentant de St-Denis-en-Bugey</i> <i>Béatrice DALMAZ, Maire de St-Jean-de-Niost</i> <i>Eliane NAMBOTIN, représentante de St-Maurice-de-Rémens</i> <i>Gilbert BOUCHON, représentant de St-Rambert-en-Bugey</i> <i>Pascal VETTARD, représentant de Seillonaz</i> <i>Thierry LADREY, représentant de Serrières-de-Briord</i> <i>Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin</i> <i>Estelle BARBARIN, Maire de Torcieu</i> <i>Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Maire de Vaux-en-Bugey</i> <i>Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</i></p> <p style="text-align: center;">Ont donné pouvoir :</p> <p><i>Daniel MARTIN (CC Plaine de l'Ain) à Alexandre NANCHI (CC Plaine de l'Ain)</i> <i>Pascal PAIN (CC Plaine de l'Ain) à Eric BEAUFORT (CC Plaine de l'Ain)</i></p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p><u>CC Plaine de l'Ain</u> : Messieurs Jérôme DOCHE, Jean-Luc RAMEL et Giacomo VALERIOTI. <u>CC de la Côte à Montluel</u> : Mesdames Andrée RACCURT, Catherine FRANGIONE, Messieurs Philippe FERRAND, Philippe POIRSON. <u>CC de Rives de l'Ain-Pays du Cerdon</u> : Madame Anne BOLLACHE, Monsieur Pierre BELY <u>CC de Miribel et du Plateau</u> : /</p>
---	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, désigne Mme Béatrice DALMAZ, comme secrétaire de séance, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

Le compte-rendu et procès-verbal du 17 décembre 2025 ne soulève aucune remarque. Il est donc adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°01 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Président présente le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

Il explique le résultat excédentaire en fonctionnement et le résultat déficitaire en investissement de l'exercice 2025. Il précise que le résultat excédentaire en fonctionnement permettra la poursuite du financement de la révision générale du SCoT. Il ne sera par conséquent pas nécessaire d'augmenter les cotisations par habitant car l'argent en réserve suffira à absorber les dépenses liées à la révision générale du SCoT BUCOPA en 2026 et 2027.

Dans les chapitres 011, 012 et 65, quelques comptes sont commentés et des explications données sur des évolutions au regard du budget primitif.

Le Président présente ensuite les principales recettes de fonctionnement qui sont notamment les contributions des 4 communautés de communes et le reversement de l'Office de tourisme pour le temps partagé de l'agent, Chantal PARIS et précise qu'en raison du déménagement des bureaux du SCoT au Parc du cheval, la mutualisation du véhicule avec la CC Plaine de l'Ain s'arrête en 2026.

Il est fait de même pour la partie investissement qui est présentée en détail aux membres.

Le Président quitte la salle et le Conseil est présidé par Philippe BELAIR, 2^{ème} Vice-président.

Après le débat, le 2^{ème} Vice-président met la délibération au vote. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°02 – DECISION D’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2025

Les résultats de l'exercice 2025 sont excédentaires de 33 355,28 € en fonctionnement et déficitaires de -36 704,14 € en investissement. Le Président indique que le résultat en fonctionnement est intéressant car ils représentent une réserve pour financer le coût de la révision.

Il est rappelé que les résultats de clôture 2024 sont les suivants :

- A la section de fonctionnement, un excédent de 41 390,17 €
- A la section d'investissement, un excédent de 94 942,77 €

Constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 74 745,45 € et un excédent d'investissement de 58 238,63 €,

Il est décidé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 74 745,45 € répartis comme suit :
 - en excédent de fonctionnement (R002), pour la somme de 39 745,45. €,
 - et au compte 1068, pour la somme de 35 000 €
- 58 238,63 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°3 – CONTRIBUTION DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES EN 2026

Le Président présente pour chacune des intercommunalités les montants de leurs contributions qui seront réactualisés courant août 2026, suite à la mise à jour des nouveaux chiffres INSEE et du potentiel fiscal donnés par les services de la Préfecture de l'Ain.

Il est joint, à titre indicatif, un tableau mentionnant l'évolution des contributions de 2022 à 2025.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 – BUDGET PRIMITIF 2026

Le Président présente le budget primitif 2026 qui s'élève à 269 905 € en fonctionnement et à 129 841 € en investissement. Le budget de ce nouvel exercice maintient les orientations habituelles.

Il indique que le budget n'est pas contraint, et que si des dépenses supplémentaires sont à prendre en charge, il sera possible de les payer.

Le budget en investissement est également présenté.

A ce titre, le Président indique qu'au vu du bilan global du coût de la révision en 2026 et 2027, il ne sera pas nécessaire de solliciter les 4 Communautés de communes pour une avance de trésorerie.

La délibération est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 – RAPPORT SUR L’EGALITE HOMES/FEMMES

La délibération concernant le rapport sur l'égalité hommes / femmes est présentée à l'assemblée et ne soulève aucune question, ni remarque.

Il est donné acte de cette délibération.

POINT INFORMATION

- Recours pour la modification n°1 :

Le Président informe qu'il a été décidé lors du dernier Bureau ne pas faire appel auprès de la Cour administrative d'appel du jugement rendu le 9 décembre 2025, par le Tribunal administratif de Lyon et annulant la modification n°1 du SCoT BUCOPA approuvée le 06 février 2023.

En effet, l'appel ne change rien, si ce n'est qu'Olivier PREMILLIEU devra se baser sur le SCoT arrêté en 2017, pour instruire et rendre des avis sur les PLU ; la révision générale étant lancée, elle prend le relais de la procédure de modification.

De plus, l'Etat a lancé une mise en conformité des documents d'urbanisme (MECDU) qui est une procédure d'intérêt général. Cette MECDU va impacter le calendrier de la révision générale du SCoT car même si la procédure continue et que les délais sont tenus par le SCoT, l'arrêt du nouveau SCoT sera reporté et décalé à l'automne 2027, à cause de l'Etat. Il est toutefois précisé que cette MECDU n'aura pas d'impact sur les PLU en 2026 et 2027.

Jocelyne LABARRIERE demande si le débat public au sujet des EPR a été pris en compte.

Le Président indique qu'il a été pris en compte dans la décision rendue au gouvernement et rappelle que la modification a été lancée pour créer les conditions favorables à l'accueil des EPR. Il n'y a en effet pas eu de vote de la part des élus du territoire, le site a été retenu par l'Etat.

- **Retour sur la réunion du 19 janvier 2026 sur l'étude fret ferroviaire sur l'Aire métropolitaine lyonnaise**

Le Président fait un retour des échanges au cours de cette réunion présidée par la DREAL et à laquelle l'ensemble des territoires concernés par le Fret participait :

Neuf sites ont été retenus. Il faut deux sites sur trois pour arriver à absorber les UTI.

Il est prévu un doublement de la part fret ferroviaire, impacté sur le sillon Italie/Nord de l'Europe, l'infrastructure ne passera pas par Lyon, mais il y aura un contournement de l'Aire métropolitaine lyonnaise.

Il montre sur les cartes les différents endroits proposés : à Saint Quentin Fallavier, à Pérouges, à Saint-Denis-en-Bugey, au Nord de Lyon.

Il rajoute :

- Avoir fait part de son désaccord avec le tracé retenu pour le CFAL, avec le phasage également.
- Avoir rappelé que la priorité serait donnée aux voyageurs et non au fret,
- Avoir rappelé que la ligne sur le PIPA n'était pas exploitée,
- Avoir demandé que l'ensemble des passages à niveau soit supprimé, exemple celui de Balan, Saint-Denis-en-Bugey.

Enfin, le Président souligne que le développement de la gare d'Ambérieu-en-Bugey n'a pas pensé pour accueillir du transbordement, mais seulement pour de la maintenance.

Une information sera donnée après les élections municipales.

Jocelyne LABARRIERE s'interroge sur la non-utilisation de la ligne historique du PIPA. Le Président précise que l'embranchement de cette ligne ne leur convient pas, en raison du passage par Vénissieux.

- **Future réunion d'échange avec le SYMBORD le 16 février 2026**

Le Président rappelle l'objectif de cette réunion organisée avec les élus de l'Isère au cours de laquelle seront présentés l'avancement de la révision générale du SCoT et son actualité.

Jean-Luc VIBERT demande quel est l'avancement du projet de pont entre l'Isère et l'Ain. Le Président indique que lors des deux réunions organisées conjointement entre le département de l'Ain et de l'Isère, neuf scénarios avaient été proposés, trois ont été retenus.

Le scénario Nord a été abandonné, des travaux sur le pont de Lagnieu seront réalisés et des modes doux prévus.

Une nouvelle réunion aura lieu dans six mois avec la présentation des études de faisabilité sur les trois tracés retenus.

Fabrice GRAVIER, coordonnateur EPR2 à proximité du Bugey a indiqué que l'Etat est prêt à financer les infrastructures. Olivier PREMILLIEU précise que s'agissant de la consommation foncière liée au pont, il a été demandé qu'elle soit prise sur l'enveloppe globale.

La séance est levée à 20h00.